



PROJET DU GALOP OU PLAN D'ECONOMIE ?

*Par Hubert Tassin,
Président des PP*



La première étape du projet d'entreprise de France Galop, adoptée le 4 novembre par son conseil d'administration a suscité des réactions diverses et parfois très vives. Certaines sont le signe positif de la vitalité de l'Institution, de l'implication de ses acteurs.

Tous les mots ont un sens et ceux du communiqué officiel de France Galop sont à prendre en compte avec précision.

On reproche à la communication d'installer un certain flou sur les options qui seront finalement retenues. C'est justifié. Mais on ne peut pas en même temps demander qu'une concertation soit mise en place, et exiger que des décisions définitives soient annoncées en amont. Les débats au Comité de France Galop, permettant une prise de parole des acteurs du Galop et des responsables régionaux, et ceux réunissant les instances du personnel, doivent pouvoir jouer leur rôle.

Une étape nécessaire mais pas suffisante

Le conseil d'administration de France Galop a donné le cadre de la première étape d'un projet d'entreprise qui devra au final concerner le

Vendredi 8 novembre 2013 – N°6

Galop français dans son ensemble. Le travail réalisé s'est pour l'heure limité au périmètre strict de gestion de la société-mère. Les baisses de charges visées s'établissent à 13 millions d'euros. C'est une contribution volontariste, mais réaliste, aux 50 millions d'économies pour l'ensemble de ses frais de fonctionnement, sur lesquels l'Institution s'est engagée dans le cadre des conclusions du comité stratégique présentées aux ministres du Budget et de l'Agriculture.

Revenons aux mots. Le plan d'économie, amendable, qui entre aujourd'hui dans la phase de consultations et de négociations est une étape. Une étape nécessaire, mais seulement une étape. Le maintien de l'activité du Galop – et en premier lieu de celui d'allocations et de primes progressant plus que l'inflation – impose des gains de productivité qui n'ont rien d'irréalistes. Ils demanderont une modification de l'organisation qui pourra être mise en place, étalée sur trois ans.

Ces économies réalisées dans le seul périmètre de gestion de France Galop sont un préalable à la définition du projet d'entreprise du Galop.

Ce projet d'entreprise doit, à mes yeux, s'articuler autour de cinq grands dossiers :

1.- Développer et soutenir le propriétaire, qui conditionne toute la filière, en particulier l'entraînement : progression des allocations et redéploiement des programmes + subventions distribuées (redéfinition pour l'entraînement) + statut et image du propriétaire,... ;



2.- **Préserver l'outil de compétition** (les hippodromes) et le développer dans toutes les régions sur des axes définis dans un projet national ;

3.- **Soutenir spécifiquement la compétitivité de l'élevage** français d'obstacle et de plat ;

4.- **Actions internationales** (en particulier commerciales pour nos courses et nos chevaux), lobbying, présence redéveloppée.

5 - **Repositionner l'image** des courses et de l'élevage de Galop (Communication et marketing, chantier évidemment transversal).

Je ne peux que croire que les semaines qui viennent vont permettre la définition de ce projet du Galop en France en s'appuyant sur les forces nationales et régionales, les acteurs, les sociétés de courses, sur l'ensemble des personnes et entités concernées.

Et Maisons Laffitte ?

Sujet sensible entre tous, celui de l'avenir de Maisons Laffitte.

La question de l'outil qu'est Maisons Laffitte (hippodrome et centre d'entraînement) a concentré les inquiétudes liées à l'annonce du plan d'économie et symbolise les oppositions. Là encore, les mots ont un sens et il ne faut pas extrapoler. Dire « qu'une réflexion doit s'engager » n'est pas décider ni trancher un débat, au contraire.

Vous aurez compris que, pour ma part, je considère qu'au plan national, le maintien et le développement des outils doit être un des axes du projet d'entreprise du Galop. La mission d'intérêt public confiée aux sociétés mères, comprend d'ailleurs, à mon avis une composante

d'aménagement du territoire, passant par le développement et l'amélioration des outils de compétition.

Le sujet de l'hippodrome de Maisons Laffitte ne ressort pas, de mon point de vue, du cadre restreint du périmètre de France Galop aujourd'hui en débat. Quel est le débat : Fermer cet hippodrome pour des enjeux financiers dans le cadre du plan d'économies ? Mais en face, faut-il pour autant accepter une réelle perte de substance ? Faut-il de surcroît donner un signe très négatif aux élus des circonscriptions sur lesquelles se situent des hippodromes, ceux qui sont nos alliés naturels au moment des votes de la loi de finances qui conditionne les revenus de l'Institution ?

C'est précisément parce que le document présenté au conseil d'administration garanti la concertation que j'ai pu l'accepter. C'est précisément parce que la méthode retenue est l'inverse du passage en force que j'aborde cette phase avec détermination, mais aussi avec optimisme

Le débat sur l'avenir de Maisons Laffitte dépasse le site lui-même. Il est – me semble-t-il – ouvert et ne peut se concevoir que dans le cadre d'une stratégie générale des hippodromes. Nous avons déjà réussi à évacuer la remise en question d'Enghein. Le cas de Maisons Laffitte va être un symbole. Un bon ou un mauvais symbole ?

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr